

## PROJET DE LOI C-19, REGISTRE CANADIEN DES ARMES À FEU

Le 13 décembre dernier, le ministre de la Sécurité publique annonçait son intention d'intenter un recours devant les tribunaux contre le Projet de loi C-19 relativement à l'abolition du registre canadien des armes feu, section armes longues. L'Association fut approchée par le Ministère dans cette cause à titre de témoin. Nous avons donc rencontré les procureurs du Gouvernement attitrés à ce dossier afin d'élaborer notre témoignage et par la même occasion rédiger un affidavit pour qu'il soit déposé devant le tribunal. Nous serons certainement appelés à rendre témoignage au cours des prochains mois.

De plus, ce projet de loi accepté par le gouvernement Harper fut transmis au Comité sénatorial pour étude le 8 mars dernier et l'Association fut invitée à déposer un mémoire devant le Sénat. Nous avons donc déposé notre mémoire le 26 mars dernier. À noter qu'il s'agit de la même position déposée devant la Chambre des communes en mai 2010 lors du Projet de loi C-391 qui prévoyait les mêmes mesures. Toujours sur le Projet de loi C-391, à la suite d'une recommandation du Comité permanent de la Sécurité publique et nationale en juin 2010, une motion a été adoptée le 22 septembre 2010 afin de ne pas poursuivre son étude. En résumé, la position de l'Association était et est toujours la même : on demande le maintien et, à défaut, nous demandons le rapatriement au Québec et la gestion du registre par la Sûreté du Québec.